

Réf: Dossier N° 131233

**Avis de constitution**

**SOCIETE « MMA OFFSHORE ASIA VESSEL OPERATIONS PTE. LTD. »**  
**en abrégé « IVORY COAST BRANCH »**

**Abidjan, Plateau, ABIDJAN PLATEAU 11 RUE PARIS VILLAGE en face  
de nostalgie, Lot 97, Ilot 0**

**Aux termes du Procès-verbal d'ouverture d'une succursale de la  
société dénommée MMA OFFSHORE ASIA VESSEL OPERATIONS  
PTE. LTD, en date du 02/05/2022, il a été adopté les résolutions**

**SOCIETE « MMA OFFSHORE ASIA VESSEL OPERATIONS PTE. LTD. »**  
**en abrégé « IVORY COAST BRANCH »**

**Entreprendre et exercer tout ou partie des métiers et des activités des  
expéditeurs, des armateurs, des courtiers maritimes, des agents  
maritimes, des gestionnaires de navires, des propriétaires de  
remorqueurs et de barges, des courtiers en chargement, des  
entrepreneurs en fret, des transporteurs terrestres, aériens et  
maritimes, des transports, des transporteurs et des entrepreneurs  
généraux, des briquets, des chemins de fer et des transitaires, des  
propriétaires de quais, des ingénieurs, des marchands de magasins  
de navires, des maris de navires, les débardeurs, les magasiniers, les  
quaineurs, les sauveteurs, les constructeurs de navires, les  
réparateurs de navires, les fabricants et les marchands de cordes, de  
bâches, d'épreuves contre les intempéries, de machines, de moteurs,  
d'instruments nautiques et de gréements, d'équipements,  
d'accessoires et d'équipements de toutes sortes, les importateurs,  
les exportateurs et les marchands de marchandises, de provisions,  
de stocks vivants et morts, de marchandises, d'articles, de biens  
meubles, de marchandises et de biens de toutes sortes.**

**(2) Établir, entretenir et exploiter des services de transport maritime,  
maritime, aérien et routier (publics et privés) et tous les services  
auxiliaires et, à ces fins ou en tant qu'entreprises indépendantes,  
acheter, prendre en échange, affréter, louer, construire, construire ou  
acquérir de toute autre manière, acquérir, et posséder, travailler,  
gérer et commercer avec des navires à vapeur, à voile, à moteur et  
autres, chalutiers, dériveurs, remorqueurs et barges, aéronefs et  
véhicules à moteur et autres, y compris les actions, les actions ou les  
titres de sociétés possédant des navires, des aéronefs ou des  
véhicules ou détenant des intérêts dans ceux-ci.**

**(3) Pour entretenir, réparer, aménager, réaménager, améliorer,**

arrimage et les services et activités maritimes de la Société.

(4) Établir et exercer des activités de transport terrestre, maritime et aérien et des transporteurs généraux de passagers et de marchandises; et d'agir en tant qu'agents maritimes, transitaires, agents de passagers, agents d'équipage, agents de fret, débardeurs, briquets, camionneurs, et en tant que propriétaires et exploitants de briquets, barges, mises à l'eau, camions, aéronefs et navires et véhicules de toutes sortes et description.

(5) (i) D'exploiter tout ou partie des entreprises des propriétaires d'appartements, maisonnettes, maisons d'habitation, magasins, bureaux et clubs, et à ces fins d'achat, de location ou autrement acquérir et détenir des terrains ou des bâtiments de quelque tenure ou description que ce soit, où qu'ils se trouvent, ou des droits ou intérêts y afférents ou s'y rapportant; préparer des chantiers de construction et construire, reconstruire, démolir, modifier, améliorer, décorer, meubler et entretenir des hôtels, des appartements, des maisonnettes, des maisons d'habitation, des magasins, des bureaux, des clubs, des bâtiments, des travaux et des commodités de toutes sortes; aménager des routes, des jardins d'agrément et des terrains de loisirs; pour planter, drainer ou autrement améliorer le terrain ou toute partie de celui-ci.

(i) Gérer, ou laisser la même ou une partie de celle-ci pour toute période, qu'elle appartienne ou non à la Société, et à un loyer et à des conditions que la Société jugera appropriées; pour percevoir les loyers et les revenus, et pour fournir aux locataires et aux occupants et autres, de la lumière, du chauffage, des rafraîchissements, des préposés, des messagers, des salles d'attente, des salles de lecture, des salles de réunion, des toilettes, des bains publics, des commodités de blanchisserie, des commodités électriques, des garages, des installations de loisirs et d'autres avantages que la Société peut juger appropriés.

(6) Pour acheter, acquérir, accepter, escompter, détenir, échanger, transférer, céder, hypothéquer, nantir, vendre, aliéner ou autrement négocier dans toutes sortes de comptes débiteurs, lettres de change, billets à ordre, coupons, traites, instruments négociables, papiers commerciaux, ventes conditionnelles, contrats, billets de privilège, contrats de location-vente, hypothèques mobilières, connaissements, actes de vente, récépissés d'entrepôt, godown les bons de souscription, les garanties, les reçus de fiducie, les choix en action et tous les instruments d'assignment, de cession, de nantissement, de charge, d'hypothèque ou d'hypothèque (qu'il s'agisse de biens immobiliers ou personnels ou des deux).

(7) Pour acheter ou autrement acquérir, détenir et affréter des navires et des navires de toutes sortes.

(8) Acheter, prendre à bail ou en échange louer ou autrement acquérir des licences, des droits ou des privilèges de biens immobiliers ou personnels que la société peut juger nécessaires ou pratiques aux

ou limité d'utilisation ou toute information secrète ou autre concernant toute invention ou préparation pouvant sembler susceptible d'être utilisée à l'un des buts de la société ou dont l'acquisition peut sembler calculée directement ou indirectement au profit de la société et à l'utiliser, exercer, développer ou accorder des licences à l'égard des droits de propriété ou des informations ainsi acquis, ou autrement les rendre compte.

(11) Ériger, construire, poser, agrandir, modifier et entretenir les routes, chemins de fer, tramways, voies d'évitement, ponts, réservoirs, chantiers navals, magasins, usines, bâtiments, travaux, installations et machines nécessaires ou commodes pour les activités de l'entreprise, et contribuer ou subventionner l'érection, la construction et l'entretien de tout ce qui précède.

(12) Emprunter, lever ou garantir le paiement d'argent aux fins ou en relation avec les activités de la société, et aux fins ou en relation avec l'emprunt ou la collecte de fonds par la société pour devenir membre de toute société de construction.

(13) À hypothèque et facturer l'entreprise et tout ou partie des biens et actifs immobiliers et personnels, présents ou futurs, et tout ou partie du capital non appelé pour le moment de la société, et émettre au pair ou à une prime ou à un escompte, et pour cette contrepartie et avec et sous réserve de

les droits, pouvoirs, privilèges et conditions que l'on peut juger appropriés, les débentures ou les actions de débentures, qu'elles soient permanentes ou rachetables ou remboursables, et en garantie ou en outre pour garantir tout titre de la société par un acte de fiducie ou une autre assurance.

{14} À émettre et déposer tous les titres que la société a le pouvoir d'émettre par voie d'hypothèque et également à titre de garantie pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la société ou de ses clients ou d'autres personnes ou sociétés ayant des relations avec la société, ou dans les affaires ou les ententes de laquelle la société est intéressée, que ce soit directement ou indirectement.

{15} Garantir les obligations et les contrats des clients et autres.

(16) Pour faire des avances aux clients et à d'autres personnes avec ou sans sécurité, et aux conditions que la Société peut approuver.

(17) Accorder des pensions, des indemnités, des gratifications et des primes aux dirigeants, ex-dirigeants, employés ou ex-employés de la société ou de ses prédécesseurs en activité ou aux personnes à charge de ces personnes; établir et maintenir ou convenir de l'établissement et du maintien de fiducies, de fonds ou de régimes (contributifs ou non contributifs) en vue de fournir une pension ou d'autres avantages à ces personnes susmentionnées et de soutenir ou de souscrire à des fonds ou institutions de bienfaisance, dont le soutien peut, de l'avis des administrateurs, être calculé directement ou indirectement au profit de la société ou de ses employés, et pour instituer et maintenir tout club ou autre établissement ou système de

libérées en tout ou en partie, avec ou sans droits ou restrictions privilégiés ou différés ou spéciaux en ce qui concerne le dividende, le remboursement du capital, le droit de vote ou autre, ou par tout titre que la société a le pouvoir d'émettre, ou en partie sous un mode et en partie dans un autre, et généralement aux conditions que la société peut déterminer.

(21) Accepter le paiement de tout bien ou droit vendu ou autrement aliéné ou traité par la société, soit en espèces, par versements échelonnés ou autrement, ou en actions entièrement ou partiellement libérées de toute société ou société, avec ou sans droits ou restrictions différés ou privilégiés ou spéciaux en ce qui concerne le dividende, le remboursement du capital, avec droit de vote ou autrement, ou dans des débentures ou des actions de débentures, des hypothèques ou d'autres titres d'une société ou d'une société, ou en partie dans un mode et en partie dans un autre, et généralement aux conditions que la société peut déterminer, et pour détenir, aliéner ou autrement traiter avec des actions, des actions ou des titres ainsi acquis.

(22) Conclure un partenariat ou un arrangement de coentreprise ou un arrangement de partage des bénéfices, d'union d'intérêts ou de coopération avec une société, une entreprise ou une personne exerçant ou proposant d'exercer une activité dans les objets de cette société, et d'acquérir et de détenir, vendre, négocier ou aliéner des actions, des actions ou des titres d'une telle société, et pour garantir les contrats ou les passifs de, ou le paiement des dividendes, des intérêts ou du capital de toute action, action ou titre de cette société et pour subventionner ou aider autrement une telle société.

(23) Faire des dons à des fins patriotiques ou caritatives.

(24) Effectuer des transactions commerciales légales en faveur de la République de Singapour dans la poursuite de toute guerre dans laquelle la République de Singapour est engagée.

(25) Établir ou promouvoir ou convenir de la création ou de la promotion de toute autre société dont l'objet doit inclure l'acquisition et la prise en charge de tout ou partie des actifs et passifs de cette société ou dont la promotion doit être calculée de quelque manière que ce soit pour faire avancer directement ou indirectement les objets ou les intérêts de cette société.

(26) Acheter ou autrement acquérir et entreprendre tout ou partie de l'entreprise, des biens, des actifs, des passifs et des transactions de toute personne, entreprise ou société exerçant une activité que cette société est autorisée à exercer.

(27) Vendre, améliorer, gérer, développer, rendre des comptes, échanger, louer, redevance, partager les bénéfices ou autrement, accorder des licences, servitudes et autres droits, et de toute autre manière traiter ou aliéner l'entreprise et tout ou partie des biens et actifs pour le moment de la société pour la contrepartie que la société peut juger appropriée.

d'un partenariat, ou de toute autre manière.

(29) Distribuer entre les membres en espèces tout bien de la société ou tout produit de la vente ou de la disposition de tout bien de la société, mais de manière à ce qu'aucune distribution équivalant à une réduction de capital ne soit effectuée sauf avec la sanction (le cas échéant) pour le moment requise par la loi.

(30) Faire tout ou partie des choses ci-dessus dans n'importe quelle partie du monde, et que ce soit en tant que mandants, agents, fiduciaires, entrepreneurs ou autrement, et seul ou en conjonction avec d'autres, et soit par ou par l'intermédiaire d'agents, fiduciaires, sous-traitants ou autrement.

**0 F CFA**

**Abidjan, Plateau, ABIDJAN PLATEAU 11 RUE PARIS VILLAGE en face de nostalgie, Lot 97, Ilot 0**

**M MUIRHEAD TIMOTHY JAMES COWLING (REPRÉSENTANT LÉGAL)**

**null**

**n°CI-ABJ-03-2022-B21-00056 du 12/10/2022 au Tribunal du Commerce**

**2 ans**

**n°37162/GTCA/RC/2022 du 12/10/2022**

